



1 place de l'Hôtel de Ville
68210 DANNEMARIE
Tél : 03.89.25.00.13
Courriel : mairie@dannemarie.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE DU MAIRE n° 097/2023

Portant règlementation temporaire de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Commune de DANNEMARIE,

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et notamment son article 25 ;
VU les articles 2542-2 et suivants du Code des Collectivités ;
VU l'article R 411-8 du Code de la Route ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifié

CONSIDERANT le numéro d'affaire ENEDIS DC23/043855

CONSIDERANT la demande de **SOBECA**, 7 rue Gutenberg - 68190 ENSISHEIM du 06 septembre 2023

CONSIDERANT que des travaux de modification du réseau basse tension rendent nécessaire la mise en place d'une circulation et d'un stationnement adaptés.

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 13 septembre 2023 et jusqu'à la fin des travaux, des travaux de modification du réseau basse tension auront lieu rue des Silos au droit de l'entrée de l'entreprise Gustave Muller.

A hauteur du chantier, la vitesse sera limitée à 30 km/h, le dépassement et le stationnement seront interdits des deux côtés, la circulation sera alternée et réglée manuellement.

Article 2 : La signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Cette décision peut être contestée dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision, soit auprès de Monsieur le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Strasbourg qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

Article 4 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie
- La Police Municipale
- Le Centre de secours
- La Brigade Verte
- Les Services Techniques de Dannemarie
- L'Entreprise en charge des travaux

Fait à Dannemarie, le 11 septembre 2023

Le Maire

Alexandre BERBETT

